

**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »
EN DATE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018
PROCES-VERBAL**

L'an deux mil dix-huit le jeudi vingt-cinq octobre à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis, Salle du Conseil, au Pôle Administratif sis 32 rue Marcel Vignaud à AVOINE (37420), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Date de la Convocation : VENDREDI 19 OCTOBRE 2018

PRESENTS :

M. C.ARRONDEAU - M. C.BORDIER - M. B.CHATEAU - M. L.CHAUVELIN - MME A.CHEVALIER
MME Y.CHESSERON - MME B.CHOUTEAU - M. D.DAMMERY - M. R.DELAGE - M. Y.DESBLACHES
M. J.L.DUPONT - M. D.FOUCHÉ - MME MF.GENET - M. D.GODOY - MME F.GRANDIN - MME M.GREULT
CHIONNA - MME G.HAILLOT - MME F.HENRY - MME C.LAMBERT - M. J.J.LAPORTE - M. M.LESOURD
MME M.LUNETEAU - MME M.MILLET - M. G.MORTIER - M. D.MOUTARDIER - M. R.MOREAU
M. V.NAULET - M. M.PAVY - MME C.PERIN BESNARD - MME ML.PERRIER - M. S.PINAUD
MME V.POYART - MME F.ROUX - M. J.SCHUBNEL - M. G.THAREAU - M. G.THIBAUT - MME M.YVON

ABSENCES OU REPRESENTATIONS :

M. Jean ALBERT avait donné pouvoir à M. Claude BORDIER
M. Christophe BAUDRY avait donné pouvoir à M. Gilles MORTIER
M. Jean-Vincent BOUSSIQUET avait donné pouvoir à M. Daniel DAMMERY
M. Patrice CHARRIER avait donné pouvoir à M. Yves DESBLACHES
M. Thierry DEGUINGAND avait donné pouvoir à M. Maurice LESOURD
M. Stéphane GOURON avait donné pouvoir à M. Denis MOUTARDIER
M. Didier GUILBAULT avait donné pouvoir à MME Chantal PERIN-BESNARD
M. Philippe GUILLARD avait donné pouvoir à MME Martine GREULT-CHIONNA
M. Jean-Luc MARTINEAU avait donné pouvoir à MME Christelle LAMBERT
MME Tiphaine MERCIER avait donné pouvoir à M. Jean-Luc DUPONT
M. Michel FERRAND était représenté par sa Suppléante MME Yvette CHESSERON
MME Corinne LEROY était représentée par son Suppléant M. Claude ARRONDEAU

Liste des excusés :

MME Céline DELAGARDE - MM. Daniel HANNEQUART - Marc PLOUZEAU

Madame Marie-Françoise GENET est partie en cours de séance à 18h45, après la délibération portant sur l'assujettissement à la TVA du bâtiment Ouest de l'ex site « Plastivaloire ».

Monsieur Denis FOUCHÉ est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire en date du 26 septembre 2018 est approuvé.

Le Conseil a pris connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire.

MODIFICATION DES STATUTS

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil décide, à l'unanimité, d'intégrer la compétence « Assainissement » dans les compétences optionnelles de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire plutôt que dans les compétences facultatives afin de continuer à bénéficier de la Dotation Globale Bonifiée.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil de créer un Conseil de Développement en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

Il précise que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a attendu l'intégration des communes d'Anché, Cravant les Coteaux puis Chouzé sur Loire pour le constituer. Il rappelle également la concertation menée pour aboutir à un conseil paritaire Homme/Femme conformément à la loi.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE estime que ce Conseil aurait dû être mis en place plus tôt et demande que soient précisées les conditions de son fonctionnement.

Monsieur Jean-Luc DUPONT répond que ce sera fait après l'installation de ce Conseil.

Après ce débat, la composition du Conseil de Développement de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est adoptée à l'unanimité.

REGIE DE TRANSPORT

Le projet de délibération sur la Régie de Transport est reporté.

DESIGNATIONS

▪ SMICTOM

Le Conseil élit, à l'unanimité, Madame Cécile RAIMBAULT, titulaire et Madame Sylvie LARGEAU Suppléante, Conseillères Municipales de La Roche Clermault, pour le représenter au sein du SMICTOM.

Prenant la parole, Monsieur Jean-Jacques LAPORTE pose la question de l'avis défavorable du SMICTOM sur le Schéma Régional de gestion des déchets.

Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, précise que cet avis défavorable est dû au projet de transfert de la gestion des déchets du Chinonais dans le Loiret.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE rappelle l'importance du Schéma Régional.

Monsieur Jean-Luc DUPONT rappelle celle des libertés locales.

▪ SYNDICAT DES BASSINS DU NEGRON ET DU SAINT MEXME

Le Conseil élit, à l'unanimité, Monsieur Michel LAURENT, titulaire et Monsieur Nicolas MANCEAU, Suppléant, Conseillers Municipaux de La Roche Clermault, pour le représenter au sein de ce Syndicat.

VILLE DE CHINON : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2019

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil émet un avis favorable (1 voix contre : Madame ROUX) à l'ouverture des commerces de Chinon 12 dimanches pour l'année 2019, comme suit :

- Premier dimanche des soldes d'hiver (13 janvier 2019)
- Premier dimanche des soldes d'été (30 juin 2019)
- Dimanche « Black Friday » (1^{er} décembre 2019)
- Quatre dimanches en décembre à l'occasion des fêtes de fin d'année (8, 15, 22 et 29 décembre 2019)
- Un dimanche flottant selon les manifestations et coutumes locales ayant un intérêt collectif pour les commerces
- Quatre dimanches sont laissés « à la discrétion » du Maire.

REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018

Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, présente au Conseil le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges réunie le 26 septembre 2018.

Elle propose de réviser les attributions de compensation ainsi qu'il suit :

	01/01/2018	Transfert charges	Attributions de Compensation 2018 révisées
Anché	5 122 €	/	5 122 €
Cravant les Coteaux	- 2 728 €	- 2 000 €	- 4 728 €
Chouzé sur Loire	28 250 €	- 23 400 €	4 850 €
Avoine	2 419 783 €	1 500 €	2 421 283 €
Cinçais	- 35 522 €	2 000 €	- 33 522 €

Accord du Conseil à l'unanimité.

INTERVENANTS MUSICAUX 2017/2018 DANS LES ECOLES

Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, propose d'accorder une participation pour l'année scolaire 2017/2018 dans le cadre de l'enseignement musical dans les écoles ci-après :

- Commune d'Avoine : 7 110 € pour 237 élèves
- Commune de Savigny en Véron : 3 930 € pour 131 élèves

Accord du Conseil à l'unanimité.

COLLEGES – SUBVENTIONS VOYAGES PEDAGOGIQUES 2018/2019

Sur proposition de Monsieur Denis MOUTARDIER, Vice-Président, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour les voyages scolaires 2018/2019 :

- Collège Henri Becquerel : 14 000 €
- Collège Jean Zay : 9 500 €
- Collège Saint Joseph : 1 500 €

FINANCES

▪ REMBOURSEMENT DE FRAIS D'UN AGENT

Sur proposition de Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, le Conseil décide de rembourser à un agent la somme de 72,04 € qu'il a dû avancer pour un plein d'essence sur un véhicule de service.

▪ DECISIONS MODIFICATIVES 2018

Puis Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, présente au Conseil les Décisions Modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATION N° 1 – REGIE ASSAINISSEMENT 2018

SECTION FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S		
Chapitre /Article	Articles	Montants
67/678	Autres charges exceptionnelles	+ 33 900 €
011/6061	Fournitures non stockables	- 3 600 €
022/	Dépenses imprévues	- 30 300 €
Total Dépenses de Fonctionnement		0 €

En fonctionnement abondement des crédits de l'article 678 « Autres charges exceptionnelles » afin de rembourser une recette enregistrée deux fois. (Première fois en 2016 et deuxième 2^{ème} fois en 2017).

SECTION INVESTISSEMENT

D E P E N S E S		
Chapitre/Opérations	Articles	Montants
23/2315/OPNI	Installations, matériel et outillage techniques	+ 5 000 €
020/OPFI	Dépenses imprévues	- 5 000 €
Total Dépenses d'Investissement		0 €

En investissement, réajustement des crédits inscrits pour la STEP de Cinais, suite aux résultats de la consultation.

Accord du Conseil à l'unanimité.

DECISION MODIFICATION N° 1 – REGIE EAU 2018

SECTION FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S		
Chapitre /Article	Articles	Montants
67/678	Autres charges exceptionnelles	+ 500 €
022/	Dépenses imprévues	- 500 €
Total Dépenses de Fonctionnement		0 €

En fonctionnement abondement des crédits de l'article 678 « Autres charges exceptionnelles » dans le cas ou de nouvelles demandes de remboursement interviendraient suite à une sur estimation des factures émises avant décembre 2017.

SECTION INVESTISSEMENT

D E P E N S E S		
Chapitre/Article/Opérations	Articles	Montants
21/2111/OPNI	Terrains	+ 1 110 €
20/2051/OPNI	Concessions et droits assimilés	+ 4 600 €
020/OPFI	Dépenses imprévues	- 5 710 €
Total Dépenses d'Investissement		0 €

En investissement, complément de crédits sur l'article 2111 pour l'acquisition de terrains pour les forages d'Avoine, le PPI de CHINON et pour l'acquisition d'un logiciel de télérelève.

Accord du Conseil à l'unanimité.

DECISION MODIFICATION N° 1 REGIE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2018

SECTION FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S		
Chapitre /Article	Articles	Montants
011/604	Etude, Prestations de services, équipements et travaux	+ 2 000 €
022/	Dépenses imprévues	- 2 000 €
Total Dépenses de Fonctionnement		0 €

En fonctionnement abondement des crédits de l'article 604 « Etude, Prestations de services, équipements et travaux » afin de prendre en compte la TVA oubliée au Budget Principal sur la prestation de suivi des contrats de Délégation de Service Public.

Accord du Conseil à l'unanimité.

DECISION MODIFICATION N° 1 REGIE EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2018

SECTION FONCTIONNEMENT

D E P E N S E S		
Chapitre/Article	Articles	Montants
011/604	Etude, Prestations de services, équipements et travaux	+ 2 000 €
022/	Dépenses imprévues	- 2 000 €
Total Dépenses de Fonctionnement		0 €

En fonctionnement abondement des crédits de l'article 604 « Etude, Prestations de services, équipements et travaux » afin de prendre en compte la TVA oubliée au Budget Principal sur la prestation de suivi des contrats de Délégation de Service Public.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ FIN DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA GESTION DE L'EAU SUR CHINON

Afin de régler les mouvements de trésorerie entre budgets annexes, Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, propose au Conseil d'autoriser le Comptable Public à débiter le compte 451 du budget « Eau DSP » de 867 683,82 € pour abonder le compte 515 du Budget « Eau Régie ».

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ BATIMENT OUEST « Plastivaloire »

Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, propose au Conseil d'opter pour la TVA pour les travaux d'aménagement et la location du bâtiment de l'ex site « Plastivaloire ».

Accord du Conseil à l'unanimité.

Départ de Madame Marie-Françoise GENET.

CONTRAT DE RECIPROCITE AVEC LA METROPOLE

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil Communautaire la signature d'un contrat de réciprocité entre la Métropole et les EPCI du Département.

Ces contrats sont issus du conseil interministériel sur la ruralité qui s'est tenu en mars 2015.

Ils visent à proposer le développement de politiques publiques communes entre la Métropole et les territoires.

Monsieur Bernard CHATEAU, au nom des élus de Beaumont en Véron, estime que ce projet de contrat n'a pas fait l'objet de suffisamment de discussions en Bureau ou en Commission ce qui entraîne l'abstention des élus de Beaumont en Véron.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE rejoint ces propos, soulignant que le Conseil de Développement, créé à l'instant, n'a pas pu être saisi de cette question.

Monsieur Denis MOUTARDIER insiste sur la question de la mobilité et de l'accès à l'aéroport de Tours, et Monsieur Gilles MORTIER sur les questions de formation.

Après débat, ce contrat de réciprocité est adopté moins neuf abstentions.

GIRATOIRE René Cassin à Chinon

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, le Conseil Communautaire accepte de céder deux parcelles à titre gratuit au Conseil Départemental pour 194 m² au total, ces parcelles faisant partie de l'assiette foncière du giratoire René Cassin à Chinon.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU VAL D'AUTHION

Le Conseil Communautaire donne un avis défavorable à l'avant-projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val d'Authion et demande que les remarques de la Commune de Chouzé sur Loire soient prises en compte par les services de l'Etat.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, le Conseil Communautaire décide d'attribuer des subventions dans le cadre de l'OPAH en cours, à un certain nombre de propriétaires répondant aux critères de revenus, pour des travaux d'adaptation de leur logement :

Nature des travaux	Montant des travaux	Montant alloué par la CCCVL
Adaptation de la salle de bain	6 671 €	607 €
Accès extérieur au logement	18 182 €	1 000 €
Amélioration thermique : isolation combles perdus, murs par l'extérieur, menuiseries, VMC	19 786 €	500 €
Mise en place d'un monte-escalier	10 722 €	1 000 €
Adaptation de la salle de bain	9 803 €	891 €
Amélioration thermique : isolation des combles, menuiseries, poêle à granulés, VMC	17 156 €	500 €
Amélioration thermique d'un locatif : isolation, menuiseries, pompe à chaleur, radiateurs et VMC	34 070 €	1 500 €

CONVENTION RESEAU CHALEUR AVEC EDF

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le CNPE pour l'alimentation en eau tiède du réseau de chaleur de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DU VERON - EXTENSION

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au Conseil le projet de construction d'une extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Véron, dans le cadre d'une VEFA avec Touraine Logement.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses (en HT)		Recettes	
VEFA	653 400 €	CPER	350 000 €
Frais annexes	16 600 €	Etat (contrat de ruralité)	70 000 €
		Département (F2D)	80 000 €
		Autofinancement	170 000 €
TOTAL	670 000 €	TOTAL	670 000 €

Madame Françoise ROUX demande si cet établissement sera ouvert le week-end.

Monsieur Jean-Luc DUPONT précise que la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Véron est ouverte le samedi mais que le dimanche, c'est le système de garde qui prend le relais.

Accord du Conseil à l'unanimité.

SUBVENTIONS

▪ Image Club du Véron – Reportage photos

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil décide de verser une subvention de 500 € à l'Image Club du Véron, qui a fourni des photographies du territoire pour alimenter la photothèque de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Monsieur Rémy DELAGE, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

▪ Office de Tourisme Touraine Nature

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle de 4 607 € à l'Office de Tourisme Touraine Nature pour l'année 2019 afin de contribuer au financement du coût de promotion des hébergeurs de Chouzé sur Loire.

Accord du Conseil à l'unanimité.

ABBAYE DE SEUILLY

▪ CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil une procédure de concession de service public en vue de désigner un gestionnaire pour ce site, la première étape consistant à définir les modalités de dépôt des listes en vue de la constitution de la Commission d'ouverture des plis.

Il est proposé que les listes, devant comporter 5 titulaires et 5 suppléants, devront être déposées au secrétariat de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, dix jours avant la date de conseil communautaire du 29 novembre 2018, ces listes pourront être incomplètes.

Un débat s'engage, Monsieur Jean-Jacques LAPORTE estime que l'Abbaye de Seuilly est un patrimoine important pour la Communauté de Communes, notamment du point de vue culturel, et qu'il doit y avoir un débat sur les objectifs de cette concession.

Monsieur Jean-Luc DUPONT informe le Conseil que ce débat aura lieu autour du rapport qui doit être présenté en novembre.

Après cette précision, le principe de la concession de service public et les modalités de dépôt des listes sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

▪ **TARIF « SERVICE REPAS »**

Le Conseil fixe, à l'unanimité, le tarif du service de repas fourni par un traiteur à 3 €/personne/repas.

ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président :

▪ **Gestion par pâturage des Puits du Chinonais**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, un avenant à la convention de gestion par pâturage des Puits du Chinonais avec l'éleveur pour permettre d'élargir la période de pâturage du 15 septembre au 30 avril.

▪ **Animation du site des Puits du Chinonais**

Le Conseil approuve les modalités de gestion du site des Puits du Chinonais dans le cadre de « Natura 2000 ».

▪ **Marché de travaux pour l'entretien du site Trottes-Loups**

Le Conseil approuve l'engagement dans un nouveau contrat « Natura 2000 » pour une période de quatre ans et la consultation des entreprises pour l'entretien du site de Trottes-Loups.

▪ **Marais de Taligny - Acquisition**

Le projet de délibération est retiré de l'ordre du jour du Conseil.

▪ **ADELFA 37 – Adhésion 2018**

Le Conseil accepte d'adhérer à l'Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques en Indre et Loire pour un montant de 0,10 € par habitant.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le Conseil approuve à l'unanimité :

▪ Une **convention avec le SATESE** pour une mission d'assistance à la construction d'une station d'épuration à Cinais, pour un montant de 5 265 €.

▪ Un **avenant au contrat d'affermage avec VEOLIA** afin d'installer deux débitmètres sur le réseau d'eau de Chouzé-sur-Loire.

▪ Un **avenant au délai d'exécution du marché conclu avec la Société BIRDZ** pour le renouvellement des compteurs d'eau sur les quatre communes du Véron.

- Les **nouveaux tarifs pour la fourniture et la pose de compteurs d'eau au 1^{er} janvier 2019**, ainsi qu'il suit :

Prestation	Tarif (€HT)
Fourniture et pose de compteur d'eau DN 15 et DN 20	120
Fourniture et pose de compteur d'eau DN 25 et DN 30	200
Fourniture et pose de compteur d'eau DN 40 et DN 50	230
Fourniture et pose de compteur d'eau DN 60	260
Fourniture et pose de compteur d'eau DN 80	300
Fourniture et pose de compteur d'eau DN 100	330
Fourniture et pose de compteur d'eau DN 125	690

- Les **tarifs des redevances d'eau et d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019**, ainsi qu'il suit :

		Eau potable	Assainissement
Véron	Abonnement annuel	41.10 €	46.50 €
	Consommation par mètre cube	0.825 €	0.91 €
Chinon	Abonnement annuel	46 €	56 €
	Consommation par mètre cube	0.78 €	1.15 €
Rive Gauche	Abonnement annuel	32.80 €	154 €
	Consommation par mètre cube	0.42 €	1.95 €
Anché	Abonnement annuel		114 €
	Consommation par mètre cube		1.63 €
Cravant	Abonnement annuel		107 €
	Consommation par mètre cube		1.89 €
Chouzé	Abonnement annuel	21.74 €	101.60 €
	Consommation par mètre cube	0.1840 €	0.92 €

Monsieur Jean-Luc DUPONT précise que ces tarifs prennent en compte les remarques venant d'élus de Chinon portant sur la suppression du palier de tarif pour les consommations inférieures à 30 m³ ; les tarifs 2019 ramènent le coût pour 30 m³ à celui de 2017.

Monsieur Vincent NAULET dit que la base de comparaison nationale repose sur une consommation de 120 m³ / an et que dans ce cas, il y a bien une baisse sur Chinon.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE revient cependant sur les consommations inférieures à 30 m³ qui subissent une hausse, tout en se félicitant de la création de la régie à l'échelle de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

Monsieur Vincent NAULET explique que, dans ce cadre, il a été décidé une harmonisation des tarifs sur 5 ans, avec un prix de l'eau inférieur à la moyenne nationale.

Monsieur Jean-Luc DUPONT constate que les gros consommateurs sont d'abord des familles avec des enfants, que l'objectif est de les faire revenir à Chinon et donc de cesser d'appliquer des tarifs qui les désavantagent.

Enfin, Madame Francine HENRY constate que les usagers du Véron subiront tous une hausse des tarifs, par solidarité et pour financer l'harmonisation, et estime que certaines critiques sont « indécentes ».

Après ce débat, les tarifs proposés sont acceptés à l'unanimité.

VENTE DE MATERIELS

Sur proposition de Monsieur Gilles THIBAUT, Vice-Président, le Conseil décide de céder à l'unanimité :

▪ **Deux épaveuses hors service :**

L'épaveuse NOREMAT LN 2000 pour 200 €

L'épaveuse L LAGARDE 1600 pour l'euro symbolique à la commune d'Avon les Roches

▪ **Deux tracteurs :**

Un tracteur FIAT de 1980 - 16 000 heures pour 610 €

Un tracteur RENAULT non roulant pour 510 €

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Bernard CHATEAU, Vice-Président, présente au Conseil :

▪ Une **modification du tableau des effectifs** portant :

- sur des transformations de grade du fait de l'avancement de deux agents,
- sur la création de trois emplois au service d'eau et d'assainissement.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ La **convention de mise à disposition d'un agent** auprès de la commune de Couziers pour 15/35^{ème}.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ Une **modification de la convention avec la Ville de Chinon pour les services techniques communs.**

Accord du Conseil à l'unanimité.

CULTURE

Madame Ann CHEVALIER, Vice-Présidente, présente au Conseil :

▪ **Ecomusée du Véron**

Une demande de subvention auprès de la DRAC d'un montant de 9 000 €, dans le cadre de l'espace exposition de l'Ecomusée pour l'année 2019.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ **Le Carroi Musée**

L'acquisition d'outils et de matériels pour un montant de 14 500 € afin de traiter les œuvres qui seront entreposées dans les réserves du musée ; une subvention de 80 % est sollicitée auprès de la DRAC.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ **Bibliothèque Multimédia de Chinon**

Dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque numérique de Chinon, la fermeture :

- de la bibliothèque du centre-ville le 02 février 2019 au soir,
- et de l'antenne des Hucherolles le 22 décembre 2018 au soir.

Madame Ann CHEVALIER explique que ces fermetures ont été approuvées par les commissions culture de la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et de la Ville de Chinon.

Madame Brigitte CHOUTEAU précise que la fermeture de l'antenne des Hucherolles a été « actée » par la commission mais pas approuvée. Elle estime qu'il ne reste plus rien aux Hucherolles.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE demande que l'on reporte la fermeture après l'ouverture de la nouvelle bibliothèque mais Madame Ann CHEVALIER explique que les effectifs d'agents sont nécessaires pour préparer l'ouverture de la nouvelle bibliothèque.

Après ce débat, la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Puis le Conseil, à l'unanimité, approuve également le **plan de financement pour l'acquisition du mobilier, du matériel informatique et du fonds documentaire et de fiction** nécessaire à l'ouverture de la bibliothèque pour un coût de 157 000 € avec une subvention de 43 305 €.

ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Denis MOUTARDIER, Vice-Président, propose au Conseil :

▪ **Une modification du règlement intérieur des ALSH** (Accueils de Loisirs Sans Hébergement), impliquant la fermeture des ALSH de Cinais et de Chouzé-sur-Loire du 26 décembre 2018 au 04 janvier 2019.

Monsieur Gilles THIBAUT, Vice-Président, estime que c'est dommage de les fermer car cela pénalise les petites communes.

Madame Marie-Laure PERRIER rappelle que le règlement de l'ALSH qui permet de refuser les familles qui ne travaillent pas ou n'habitent pas sur la commune fragilise l'ALSH de Chouzé-sur-Loire.

Madame Françoise ROUX revient également sur d'autres points du règlement qui ne lui conviennent pas, notamment la rédaction des amplitudes horaires, les inscriptions à la semaine ou la non-prise en charge financière des personnes handicapées.

Après ce débat, la modification du règlement est adoptée à l'unanimité.

▪ **Une modification de la grille tarifaire de l'espace Associations du Centre Social du Véron au 1^{er} novembre 2018.**

Cette modification prend en compte l'instauration du tarif de location de la Salle Informatique et la suppression des tarifs du « Bar sans alcool ».

Accord du Conseil à l'unanimité.

INFORMATION

Date du prochain Conseil Communautaire le 29 novembre 2018 à 18h00 à Chinon.

Fait à Avoine le - 6th NOV. 2018

Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le - 6th NOV. 2018

Le Secrétaire de séance
Denis FOUCHÉ

Pour le Président,
Et par subdélégation,
Le Vice-Président, Bernard CHATEAU

